

Image not found or type unknown



Resilier acte de caution solidaire

Par **thecloatch**, le **10/01/2015** à **22:06**

bonjour,

je suis caution solidaire de ma sœur pour son logement depuis le 01/06/2011,n ayant jamais reçu du bailleur l acte de caution solidaire en retour que j avais signé,ma sœur me l a envoyé par mail et en le relisant ,j ai vu que c était un acte de caution solidaire a durée déterminée qui se finissait le 01/06/2014 donc bail de trois ans ou il était précisait ;date d échéance du cautionnement "reconductif",ce terme n existant pas,j ai envoyé un recommandé avec ar au bailleur pour résilier mon cautionnement .le bailleur me dit que pour lui le bail est reconduit automatiquement pour trois ans. je voudrais bien savoir ce qu il en est?
MERCI.